MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF
C'EST TRÈS SIMPLE

Pour adhérer au contrat de protection sociale mis en place par votre Centre de Gestion, il vous suffit de cliquer sur le lien réceptionné par courriel de Relyens qui vous dirigera vers votre espace d'adhésion en ligne employeur.

Si vous ne visualisez pas correctement cette page, veuillez suivre ce lien

relyens
GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

médical
ressources humaines
technologique

Employeur, votre Centre de Gestion & Relyens vous informent sur la nouvelle convention prévoyance complémentaire.

Bonjour,

Vous avez donné mandat à votre Centre de Gestion dans le cadre du lancement de sa consultation prévoyance visant à protéger vos agents et à répondre à vos obligations.
Suite à l'analyse des offres, le marché a été attribué à Relyens et un assureur.
Nous vous adressons toutes les informations nécessaires pour rejoindre le dispositif dès maintenant.

Adhérez en ligne →

N'attendez pas l'élaboration de votre délibération de participation pour adhérer !
Elle pourra nous être communiquée ultérieurement.

Vous accédez à :

- Adhérer en ligne de manière sécurisée
- Consulter les pièces contractuelles et les documents liés à l'adhésion.
- Poser vos questions à nos conseillers clientèles

Une fois que vous aurez adhéré :

- Vous recevrez, par mail, un lien pour activer votre espace adhérent et inviter à votre tour vos agents à adhérer en ligne

VOTRE CONTACT POUR LA GESTION DE VOTRE CONTRAT

relyens

Service Relation clients
Disponible du lundi au jeudi de 8h à 18h et le vendredi 8h à 17h30
Ligne employeur 02.48.48.21.00

TCHAT
A votre disposition
du lundi au jeudi de 8h à 18h
et le vendredi 8h à 17h30

FAQ
Accessible à tout moment depuis votre espace client

MNT
GROUPE VYV

Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775678584. Siège social : 4 rue d'Athènes- 75009 Paris.
Document à caractère publicitaire et non contractuel.
Crédits photos : Livia Saavedra - Photographies retouchées.

CONTRAT COLLECTIF PREVOYANCE
CENTRE DE GESTION DU GARD

CDG 30 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

relyens

1re mutuelle des agents des services publics locaux

ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER

MNT
GROUPE VYV

LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR COLLECTIVITÉ

LA DEMARCHE DU CDG

Concilier santé au travail et maîtrise budgétaire

Mettre à profit son expertise dans la protection sociale complémentaire des agents

Mutualiser largement la garantie prévoyance pour bénéficier de cotisations attractives

Offrir aux collectivités sa mise en conformité règlementaire

AVANTAGES POUR LA COLLECTIVITE

Profiter de la mise en conformité règlementaire du CDG

Libre choix du montant de la participation financière (7 € minimum au 01/01/2025)

Garantie décret compatible

Réponse aux attentes sociales

Pas de convention de participation à l'échelle de la collectivité (cahier des charges, …)

Certitude de la bonne couverture des agents

POURQUOI PARTICIPER FINANCIEREMENT ?

Signe fort de votre politique sociale au profit de votre personnel

Attractivité de votre collectivité

Contribution à l'amélioration des conditions de travail

Amélioration de la motivation de vos agents

Contribue à l'amélioration du pouvoir d'achat

AVANTAGES POUR VOS AGENTS

Participation financière en déduction de la cotisation

Barème de cotisation attractif et stable

Un contrat ouvert à tous

Pas de limite d'âge à l'adhésion

Pas de questionnaire médical

Prise d'effet immédiate

Services et avantages inclus

Accompagnement personnalisé

relyens

CDG 30 CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

Document commercial non contractuel

LES GARANTIES MNT

I. Garanties de base pour les collectivités de 50 à 99 agents

Incapacité de travail (ITT) Taux d'indemnisation à 90 % + Invalidité Taux d'indemnisation à 90 % + RI au premier jour de CLM / CLD Taux d'indemnisation à 90 %	3,49 %

II. Garanties optionnelles

Incapacité de travail (ITT) : + Invalidité + RI au 1er jour Taux d'indemnisation à 95 %	0,49%
Perte de retraite 1 Taux d'indemnisation à 50% PASS	1,11%
Perte de retraite 2 Taux d'indemnisation à 80% PASS	1,77%
Décès-PTIA 1 Taux d'indemnisation à 100% PASS	0,25%
Décès-PTIA 2 Taux d'indemnisation à 200% PASS	0,50%

VOS CONTACTS

AGENCE MNT DE NIMES
125 Rue de l'Hostellerie 30900 NIMES
09 72 72 02 02
(prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30)
www.mnt.fr
conventioncdg30@mnt.fr

MNT GROUPE VYV

Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775678584. Siège social : 4 rue d'Athènes- 75009 Paris.
Document à caractère publicitaire et non contractuel.
Crédits photos : Livia Saavedra - Photographies retouchées.